

01 avr 2022 -18:07

Appartient à Conseil des ministres du 1er avril 2022

Allocation pour l'acquisition de gasoil de chauffage ou de propane en vrac

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'allocation pour l'acquisition de gasoil de chauffage ou de propane en vrac destinés au chauffage d'une habitation privée.

L'avant-projet de loi a pour objectif de soutenir les ménages face à l'augmentation conséquente du prix de l'énergie en octroyant une prime de 200 euros nets aux ménages se chauffant au gasoil ou au propane en vrac.

La décision d'octroi de cette allocation fait partie intégrante du paquet de mesures de soutien en réponse à la hausse des prix de l'énergie consécutive à la reprise économique post COVID-19 ainsi qu'à l'invasion russe de l'Ukraine.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi visant à octroyer une allocation pour l'acquisition de gasoil ou de propane en vrac destinés au chauffage d'une habitation privée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be